
RÉSOLUTION 2012-CA566-13.01-R6044

relative à l'attribution de la Médaille de l'Université du Québec à Trois-Rivières pour 2011-2012 à monsieur François Durand, alors adjoint au recteur, membre du personnel retraité de l'Université du Québec à Trois-Rivières

Adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières lors de la 566^e réunion (ordinaire) tenue le 16 avril 2012.

CONSIDÉRANT l'article 42 de la Loi sur l'Université du Québec;

CONSIDÉRANT la Politique d'attribution des distinctions honorifiques de l'Université du Québec à Trois-Rivières et particulièrement, l'article 1 *Médaille de l'Université du Québec à Trois-Rivières* de ladite Politique (résolution 2009-CA536-07-R5552, 20 avril 2009);

CONSIDÉRANT que cette distinction de la Médaille de l'Université du Québec à Trois-Rivières est attribuée à un membre du personnel, actif ou retraité, dont la carrière et les réalisations marquent de façon significative le développement de l'Université du Québec à Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT la proposition d'attribution de la Médaille de l'Université du Québec à Trois-Rivières 2011-2012 à monsieur François Durand, alors adjoint au recteur, membre du personnel retraité de l'Université du Québec à Trois-Rivières, présentée par madame Claire V. de La Durantaye, ex-rectrice et professeure retraitée de l'UQTR;

CONSIDÉRANT l'étude de cette candidature par le comité des distinctions honorifiques;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des distinctions honorifiques de l'Université du Québec à Trois-Rivières (résolution 2012-CDH61-06-R3, 12 avril 2012);

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU de décerner la Médaille de l'Université du Québec à Trois-Rivières 2011-2012 à monsieur François Durand, alors adjoint au recteur, membre du personnel retraité de l'Université du Québec à Trois-Rivières, pour :

- son apport distinctif au développement de l'Université et à la vie de la communauté universitaire par ses interventions structurantes en enseignement et en recherche, ses réalisations en matière de planification stratégique et son apport sur l'efficience organisationnelle de l'Université;
- le caractère remarquable de ses réalisations relativement à la politique stratégique institutionnelle et les hautes valeurs éthiques dont il a fait preuve dans le cadre de son travail;
- sa participation au rayonnement, à l'échelle régionale, nationale et internationale de l'Université, entre autres, par son implication au sein de l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par : _____

André Gabias
Secrétaire général